

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

Séance du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h05, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de votants : 11 + 3 pouvoirs

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le 16/12/22

ID : 074-217400795-20221214-2022_040_DE-DE

Présents (11) : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; HARZO Marie ; MEILLIER Claire ; Roselyne CORRADINI ; Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; CREDOZ Pierre ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absents (3) : Mme POYET-MOREUL Evelyne ; Mme MEYZIE Florence ; M. LAMBERSENS Dominique

Pouvoirs (3) : Mme POYET-MOREUL Evelyne donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire
Mme MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie
M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à M. BASTARD-ROSSET Benoît

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

**DELIBERATION
N° 2022/040**

**AGREMENT DE CESSIONS ET D'ACHATS D' ACTIONS POUR L' INTEGRATION
DE LA COMMUNE DE SERRAVAL A O DES ARAVIS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de Les Clefs est actionnaire de la SPL « O des ARAVIS » et que les cessions d'actions suivantes sont envisagées au sein de la SPL « O des ARAVIS » :

- cession de 9 actions de la commune de la Clusaz au profit de SE2A,
- cession de 1 action de la commune de la Clusaz au profit de la commune de Serraval,
- cession de 10 actions de la commune du Grand-Bornand au profit de la commune de Serraval

Ces cessions interviendraient au prix de 500 euros par action.

Conformément aux statuts de la SPL « O des ARAVIS », toute cession d'actions dans la SPL « O des ARAVIS » doit autoriser par délibérations des collectivités ou groupements concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont 3 pouvoirs,

Agrée les cessions d'actions listées ci-dessus,

Autorise les cessions d'actions de la SPL « O des ARAVIS » listées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs les jours, mois et an susdit.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

Buleux